

**Dossier de candidature au titre de maître-restaurateur**

**IDENTITÉ DU CANDIDAT**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction au sein de l'établissement : .....  
depuis le : .....

**ÉTABLISSEMENT** (dans lequel est exercée l'activité)

Enseigne du restaurant : .....  
.....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

**SI L'ENTREPRISE EST DE FORME SOCIALE**

Raison sociale de la société : .....  
Adresse du siège social : .....

**IDENTITÉ DU CUISINIER (si le cuisinier n'est pas le candidat au titre de maître-restaurateur)**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Fonction au sein de l'établissement : .....  
depuis le : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CHEF D'ENTREPRISE DE  
L'ACQUITTEMENT DES COTISATIONS FISCALES OU  
SOCIALES EXIGIBLES**

M. / Mme .....

Agissent en son nom personnel ou s'il y a lieu pour le compte de la  
société :.....  
.....

En tant que : .....

Certifie sur l'honneur que l'entreprise ne connaît actuellement aucun retard du point de vue de  
ses obligations fiscales, sociales ou environnementales.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

**Pièces à fournir obligatoirement à la demande:**

- Lettre de candidature précisant si le candidat est le chef d'entreprise ou l'employé et préciser clairement le contexte dans lequel est formulée la demande.
- Le formulaire ci-joint dûment rempli.
- Un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés du principal établissement et éventuellement des immatriculations secondaires (Kbis) de **moins de trois mois**.
- Les justificatifs de la qualification professionnelle du candidat (copie des diplômes, titres ou certificats).
- Les justificatifs de l'expérience professionnelle selon le cas (contrat de travail, bulletins de salaires, copie des statuts, PV d'assemblée générale de nominations de dirigeant...)
- L'attestation sur l'honneur du chef d'entreprise que lui-même ou la société sont à jour des cotisations fiscales ou sociales exigibles.
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Rapport de l'organisme certificateur agréé contenant les conclusions motivées de l'audit et précisant si chacun des critères énumérés par le cahier des charges est satisfait. L'audit externe doit être effectué par un organisme certificateur retenu dans l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur, daté et signé de l'auditeur et de l'audité, soit :
  - AFNOR
  - BUREAU VERITAS CERTIFICATION
  - CERTIFPAQ

**Vous devez adresser votre dossier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :**

Préfecture de l'Aude

Direction de la légalité et de la citoyenneté  
Bureau des élections, des libertés publiques et des affaires générales  
52, rue Jean Bringer  
11836 CARCASSONNE Cédex 9

**Pour plus d'information :**

**Tél : 04 68 10 27 52/50/41**

**Courriel : [pref-belpag-elections@aude.gouv.fr](mailto:pref-belpag-elections@aude.gouv.fr)**

## CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION DU TITRE DE MAÎTRE-RESTAURATEUR

Le candidat doit être dirigeant ou employé d'un fonds de commerce de restauration et justifier de l'une des conditions suivantes :

1°	Être titulaire du brevet professionnel mention « restaurant » ou « cuisine », du baccalauréat professionnel en restauration ou d'une certification de niveau IV ou supérieur enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles.
2°	Être titulaire d'un CAP de cuisinier ou restaurant, d'un BEP « métiers de la restauration et de l'hôtellerie », du titre professionnel de cuisinier ou d'une certification de même niveau (niveau V) <b>et</b> d'une expérience professionnelle de <b>5 ans</b> en qualité de dirigeant ou d'employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration.
3°	Justifier en tant que dirigeant ou employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration, d'une expérience professionnelle de <b>10 ans</b> si le dirigeant ou l'employé n'est pas titulaire de l'un des diplômes, titres ou certificats mentionnés au 1° et au 2°.
4°	Justifier au minimum d'une expérience professionnelle de <b>5 ans</b> en tant que dirigeant ou employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration s'il n'est pas titulaire de l'un des diplômes, titres ou certificats mentionnés au 1° et au 2° et ne possède pas les qualifications professionnelles requises à condition que l'activité de chaque établissement soit placée sous contrôle technique, effectif et permanent, d'un cuisinier détenant un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle délivré pour l'exercice du métier de cuisinier, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé à un niveau V ou à un niveau supérieur et justifiant, lorsqu'elle est requise, d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans. <b><i>Si ce cuisinier quitte l'établissement, le Maître-Restaurateur doit le remplacer dans les 30 jours et en aviser le Préfet.</i></b>